

**PLAN D'ACTION CANTONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE – mise à jour 2024**

<b>CHAMPS D'ACTION</b>	<b>ÉTAT INITIAL - 2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>1. Approche commune et coordonnée</b> <i>Renforcer la coordination de l'ensemble des démarches entreprises contre la violence domestique, à tous les niveaux et entre tous les intervenants concernés</i>			
1.1. Coordination du réseau cantonal <i>Commission LVD, concertation entre services de l'État et/ou entre partenaires, négociations et suivi des contrats de prestations, réponse aux objets parlementaires</i>	Actif (OPFE)		
1.2. Participation aux instances intercantionales <i>Conférence latine contre la violence domestique (CLVD), Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD)</i>		Participation régulière, Présidence CLVD	Participation régulière, Co-présidence CSVD
1.3. Monitoring et évaluation de la mise en œuvre de la LVD et du plan d'action <i>Mise en place d'un monitoring cantonal coordonné, tableau statistique annuel</i>	à instaurer de façon pragmatique	Essai pilote	Publication du <a href="#">1<sup>er</sup> monitoring</a> données 2023
<b>2. Prévention, information et sensibilisation</b> <i>Informer et éduquer pour réduire ou limiter le phénomène de la violence domestique</i>			
2.1. Campagnes de prévention <i>Auprès de la population en général et plus spécifiquement auprès des populations les plus sensibles ou vulnérables, notamment :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Enfants et adolescents, dans et hors du cadre scolaire,</li><li>- Personnes âgées,</li><li>- Communautés migrantes,</li><li>- LGBTIQ+</li></ul>	à amplifier		Campagne prévue en 2025

2.2. Campagnes d'information auprès des professionnel-le-s <i>Colloques annuels (Journées du réseau), soutien aux associations pour la journée du 25 novembre, sensibilisation des médias</i>	à réactiver	Colloque « accompagner les auteur-es et victimes de violences souffrant de troubles psychiques »	Colloque « prévenir et combattre la violence sexuelle »
<b>3. Gestion des menaces</b> <i>Assurer la sécurité des victimes, notamment par des mesures préventives</i>			
3.1. Détection des dangers et menaces <i>Groupe MPV : détection précoce des situations sensibles, échanges d'informations</i>	actif mais pourrait être développé		groupe MPV renforcé
3.2. Mesures d'éloignement de l'auteur-e	législation en place		
<b>4. Moyens techniques</b> <i>Appliquer une surveillance électronique</i>			
4.1. Bracelet électronique <i>Suivi des travaux de l'association Electronic monitoring (DESC)</i>	surveillance passive		
<b>5. Numéro de téléphone central pour les victimes</b> <i>Mettre en place un numéro unique pour tout le pays</i>			
5.1. <i>Examen dans le cadre de la CDAS</i>	processus en cours		Dès novembre 2025
5.2. Point de contact internet <i>Soutien à « Violence que faire »</i>	actif		
<b>6. Prise en charge de la victime</b> <i>Renforcer les dispositifs d'accueil, d'écoute et de prise en charge des victimes</i>			
6.1. Personnel des autorités de poursuite pénale (police et ministère public) formé à l'audition et à l'accompagnement d'une victime de violence domestique, notamment de violence sexuelle			
6.2. Places en maisons d'accueil, hébergement d'urgence	places suffisantes pour les		

	<i>Centre SAVI</i>	femmes répondant aux critères d'hébergement		
6.3.	Soutien aux victimes restant à domicile <i>Accompagnement ambulatoire du SAVI</i>	actif	Demandes d'accompagnement en hausse	Demandes d'accompagnement en hausse
6.4.	Prise en compte de la situation spécifique des victimes migrantes <i>Mise à disposition d'interprètes, examen des permis de séjour tenant compte de la violence au sein du couple</i>	notamment marge de manœuvre du SMIG assez limitée		Formation prévue pour le CSP + document relatif au changement art.50LEI
6.5.	Prise en charge médicale des victimes et médecine légale	actuellement assumée par les urgences ; la création d'une unité de médecine des violences est à l'étude		Ouverture CNMV novembre 2024
<b>7. Protection des enfants exposés à la violence domestique</b> <i>Poursuivre les efforts pour mettre en place des offres de soutien suffisantes et de qualité en faveur des enfants exposés à la violence domestique ; les enfants exposés à la violence au sein du couple parental sont considérés comme des victimes à part entière</i>				
7.1.	Prise en charge spécifique des enfants victimes <i>À la fois sur le plan thérapeutique et dans les procédures officielles et judiciaires</i>	offre de soutien spécifique aux enfants victimes à évaluer		
7.2.	Encadrement des enfants accueillis en hébergement	limites actuelles de la dotation du SAVI		Dotation SAVI renforcée
<b>8. Suivi des personnes auteurs de violence domestique</b> <i>Assurer une diversité des modalités de prise en charge des auteur-e-s</i>				
8.1.	Soutien aux structures de suivi des auteur-e-s SAVC, CCF (et OESP)	accroître le recours des auteur-e-s à ces structures		

8.2.	Mise en place d'un suivi des auteur-e-s de type socio-éducatif	à évaluer et développer		
8.3.	Astreinte des auteur-e-s à un suivi par les autorités <i>Avant, pendant ou au terme d'une procédure judiciaire</i>	peu utilisé		
<b>9. Formation continue</b> <i>Soutien aux professionnel-le-s de terrain</i>				
9.1.	Offre de formations adaptées aux différents milieux professionnels <i>Évaluation d'un niveau minimal de formation en fonction des activités des personnes intervenant dans le domaine de la violence domestique (services médicaux, sociaux, juridiques, etc.) ; formation DOSAVI</i>	actuellement aucune systématique		Formation DOSAVI 2x année Formations/ interventions ad-hoc sur demande de services
<b>10. Cadre légal en matière de violence domestique</b>				
10.1.	Loi en matière de violence domestique	LVD		
10.2.	Plan d'action détaillant les mesures à prendre, et mise à jour régulière de cette stratégie <i>Évaluation des ressources nécessaires</i>	le présent rapport		

en vert :	<i>existe / situation jugée bonne ou satisfaisante</i>
en orange :	<i>existe partiellement / situation nécessitant un renforcement ou une adaptation des prestations</i>
en rouge :	<i>n'existe pas / situation nécessitant un travail de grande ampleur (nouvelles prestations ou importante mise à niveau)</i>